

L'ASDE vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 : « santé et réussite à vous tous »

**L'association continue de combattre les projets des Peurnes et des Bois Forts en espérant, leur échec !**

### France 3 Centre-Val-de-Loire vient à la rencontre des adhérents de l'ASDE et programme une séquence sur la chaîne régionale.

Notre association a été contactée par une journaliste de France 3 Centre-Val-de-Loire, dans le cadre d'une série de 4 reportages pour exprimer notre opinion sur le projet éolien des Peurnes à Saint-Germain-des-Bois. Une cinquantaine de membres de l'association sont venus pour participer aux interviews de la journaliste, nous les en remercions.

**Le choix de notre association, parmi toutes les associations du Centre-Val-de-Loire nous honore et démontre le sérieux de notre démarche d'opposition au projet des Peurnes et de manière plus générale à tous les projets qui sont refusés par une majorité des populations rurales.**

L'émission a été diffusée le vendredi 17 novembre à 19h30.



### L'ASDE et 14 plaignants introduisent un recours auprès du Tribunal Administratif d'Appel contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet des Peurnes

Au mois d'Août 2023, notre avocat, Me Monamy, a déposé un recours, auprès du Tribunal Administratif d'Appel de Versailles, contre l'arrêté préfectoral pris par le Préfet du Cher qui autorise le projet des Peurnes.

Dans ce mémoire notre avocat développe l'intérêt des requérants à demander l'annulation de l'arrêté du Préfet du Cher ainsi que les effets néfastes qu'aurait ce projet sur la qualité de vie des habitants de Barantheaume et des hameaux environnants, et sur la faune et la flore.



**Le gouvernement veut promulguer deux décrets dénommés RIIPM (*Raison Impérative Intérêt Public Majeur*)  
c'est le 49.3 de l'environnement**

Devant le mécontentement grandissant des populations rurales et les recours introduits contre les projets éoliens, le gouvernement veut promulguer un décret qui permettrait aux promoteurs qui font le projet d'implanter des parcs éoliens de plus de 9 Mw de déroger aux règles environnementales. Fini le souci de protection des oiseaux, des monuments historiques. La dérogation et la priorité de l'implantation des parcs éoliens seront la règle.

## RP GLOBAL N'A PAS RENONCE AU PROJET DES BOIS – FORTS A VORLY

Le mât a été démonté mais L'ASDE demande que RP Global renonce définitivement à son projet et le signifie au propriétaire du terrain.

La population a pu constater que le mât monté par la société RP Global, aux Bois Forts, pour mesurer le vent et identifier la faune a été démonté (rappelons que les câbles du mât avaient été sciés et qu'il était tombé, RP Global l'avait remplacé). Le mât avait été posé en fin juillet 2020. L'autorisation de ce mât est valable jusqu'à fin juillet 2024. En cas de prolongation, une nouvelle demande devait être faite. Ne soyons pas dupe durant près de 4 ans RP Global a recueilli assez d'informations pour alimenter un projet et le déposer à la DREAL. Les habitants de Vorly ont reçu plusieurs dépliants donnant des dates, sans cesse repoussées, pour le dépôt d'un projet d'un parc pour 4 éoliennes. Sollicité par téléphone par l'ASDE, le chef de projet indique rencontrer des freins pour concrétiser le projet et de ce fait, il est suspendu !!! Mais RP Global ne veut pas communiquer la nature de ses difficultés.

L'ASDE peut cependant identifier les freins suivants :

Les effets des éoliennes sur les radars de la base d'Avord. *Un projet vient d'être refusé, par le Préfet de l'Indre et Loire, sur la commune de Braye-sou-Faille, car la mise en place d'éoliennes « était incompatible avec les contraintes radioélectriques et présentait une gêne inacceptable pour le radar de Cinq-Mars-la-Pile » pourtant distant de 60 km. Les autorités militaires proposaient des machines d'une hauteur de 130 mètres : inacceptable économiquement a dit le promoteur qui a renoncé à son projet.*

L'opposition des conseils municipaux de 3 communes : Vorly, Senneçay, Saint-Germain-des-Bois.

Le travail d'information fait par l'ASDE auprès des habitants et des élus, ils sont majoritairement opposés à la mise en place de ce parc éolien.

Les divers recours que l'ASDE et les communes pourraient introduire si le projet venait à être déposé et autorisé.

## L'ASDE a rencontré le Maire de Saint-Denis-de-Palin le vendredi 15 décembre

**EDF**  
Renouvelables  
EDF renouvelables France  
Cœur défense – tour A

*Extrait de la lettre que EDF Renouvelables France a adressée aux propriétaires de terrain situés entre Chezal-Chauvier et Saint-Denis-de-Palin bourg : « Après avoir réalisé une étude de faisabilité, nous avons déterminé une zone propice pour un parc éolien sur Saint-Denis-de-Palin... Nous avons d'ailleurs rencontré le maire pour lui présenter notre projet. »*

*Suite à ce courrier d'EDF aux propriétaires, nous avons rencontré le Maire de Saint-Denis-de-Palin et nous avons affirmé notre opposition à un projet qui ne tient pas compte du contexte, car les terrains agricoles :*

- **sont proches de la base d'Avord située à environ 10 km.** Rappelons que la législation a été durcie à la demande de l'armée. Auparavant les autorités militaires donnaient un avis sur une zone de 30 km. Cette zone a été étendue à 70 km. Le balisage lumineux : Pour l'armée, *"le balisage lumineux est tout aussi important que la perturbation des ondes des radars par les parcs éoliens"*, explique la capitaine de frégate Annick Sarrade, ajoutant : *« il est indispensable de signaler les obstacles à la navigation aérienne, en particulier pour les avions naviguant selon la règle 'voir et éviter'.*" La question se pose d'autant plus que certaines éoliennes atteignent 180 m de hauteur, alors que l'aviation militaire effectue parfois des vols d'entraînement à une altitude de 100 m.  
(<https://www.actu-environnement.com/ae/news/pollution-lumineuse-eolienne-reglementation-12980.php4>)
- **sont proches de la trame noire espace protégé qui va de Bourges à Dun-sur-Auron.** Il est indiqué dans un numéro du Magazine de Bourges Plus de juin 2021 que pour protéger les chauves-souris la commune de Saint-Just éteint les lumières le soir. Stéphane HAMELIN membre du bureau délégué au suivi de la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité, et de la Trame noire.
- **Les terrains prospectés par EDF renouvelables sont actuellement des terres cultivées. La majorité des propriétaires ne veut pas d'un parc éolien.** L'ASDE va leur faire un courrier pour les alerter sur les risques qu'ils prendraient en acceptant de signer un bail. Petits gains pour eux maintenant, risques de grosses dépenses de démontage pour leurs enfants dans 20 ans.
- Le projet des Bois-forts, que RP Global a mis en suspens, a perturbé la quiétude des habitants de Saint-Denis-de-Palin. Il n'est pas opportun de réactiver des conflits et tensions au sein de la commune.

L'ASDE va écrire à EDF Renouvelables pour alerter la société sur les risques et sur son opposition à la prospection de cette société. Le Maire de Saint-Denis-de-Palin a indiqué à l'ASDE qu'il ne voulait pas de projet éolien sur sa commune.

**Nous avons abordé avec le Maire et Vice président de la CDC Dunoise, les projets photovoltaïques qui vont impacter notre environnement : 62 hectares sur Dun-sur-Auron et Parnay, 3 projets dont on ne connaît pas l'importance sur Saint-Denis-de-Palin et plusieurs projets sur Saint-Germain-des-bois, Senneçay et Vorly.**

**Nous avons rappelé que nous sommes favorables au photovoltaïque sur les bâtiments mais opposés au photovoltaïque industriel sur les terres agricoles.**